

illisibles. Cette inscription a été rapportée, mais non figurée dans la *Recherche* de J. Spon (page 36), et méritait d'être publiée exactement dans la nouvelle *Histoire de Lyon*. Au reste, l'auteur en tire les conclusions qu'il y avait à en tirer pour la science.

Il traduit le discours que l'empereur Claude prononça au sénat pour faire donner à Lyon le droit de colonie romaine, mais comme la phrase de Claude affecte des formes très particulières, je trouve que le traducteur n'en a reproduit avec assez de fidélité, ni la coupe, ni les façons affectées. Il s'est même tout à fait mépris sur le sens d'un passage relatif à l'expulsion de Tarquin le Superbe ; car, à entendre ces paroles : « Les *mœurs* de Tarquin et de ses fils, les ayant rendus odieux à Rome, le gouvernement monarchique lassa les esprits (page 96), » l'on croirait, sans nul doute, qu'il s'agit des mauvaises mœurs de Tarquin et de ses enfants, tandis que les expressions latines, *superbi mores*, désignent des habitudes de morgue et de fierté, des *allures orgueilleuses*, comme on dirait dans notre français d'aujourd'hui. Plus bas, M. Monfalcon fait dire à Claude : « Est-ce qu'un sénateur italien n'est pas préférable à un étranger? » Les mots latins *italicus* et *provincialis* voulaient être traduits littéralement, *italique* et *provincial*, et expliqués par une note, car la version française n'est pas dans le vrai. Plus bas encore, M. Monfalcon remplace un mot significatif du texte par un mot beaucoup moins précis. Claude, en effet, parle des observations qu'il fait comme censeur, et dit : *ma censure*, tandis que le traducteur se sert du mot *proposition*. A la page 97, il nomme Valerius Asiaticus, que le texte ne nomme pas, quoique ce soit bien réellement de lui qu'il s'agit.

Malgré son dessein bien arrêté de ne pas se laisser aller aux conjectures et aux suppositions, comme beaucoup de ses devanciers qui décrivent les campements des armées romaines, et le font avec la sérénité d'un témoin oculaire, M. Monfalcon n'a pu s'empêcher de sacrifier aussi à la science de la castramétation. Tout ce qu'il dit du plateau de Craponne (pag. 48) ne repose sur aucun document historique ; ce qu'il ajoute (pag. 59) sur Lépide, Silanus et Marc-Antoine, dont les noms resteraient encore à certains villages, peut bien être contesté pour ce qui est du temps présent, quoiqu'on